

Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

23 juin 2022

Intervention d'Odile Maurin

Délibération 15.1 : Toulouse - Projet Urbain Bellefontaine - Aménagement de la place commerciale : approbation de l'Avant-Projet et du coût d'objectif

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous intervenons sur la 15.1 sur l'avant-projet d'aménagement de la place commerciale dans le cadre du Projet Urbain Bellefontaine à Toulouse.

C'est une excellente chose de rénover cette place commerciale au stationnement mal organisé, sans arrêt de bus accessible et sans cheminements cycles et piétons sécurisés. L'enjeu est grand pour l'environnement, notamment car les aménagements pourraient permettre la mobilité douce vers le centre culturel et la piscine Alban Minville, la médiathèque grand M, le collège de St Simon alors que Bellefontaine se situe sur le chemin de beaucoup de travailleurs se déplaçant en vélo.

Cependant ce point-là et d'autres sont compromis par différents problèmes se posant dans cet avant-projet :

- Premièrement, vous avez prévu un espace de partage du type voie verte alors même que nous sommes dans un secteur où beaucoup de piétons circulent et que normalement les voies vertes ne sont pas faites pour ce type d'espace urbain. Ce type d'aménagement n'est pas sécurisant pour les PMR, les piétons ou les cyclistes.
- Aussi, vous prévoyez une piste cyclable avec une seule bande et discontinue sur environ 120m alors qu'une autre organisation permettrait 2 bandes cyclables totalement continues sur ce secteur qui pourrait être très fréquenté avec les bons aménagements.
- Également, vous prévoyez d'abattre 7 chênes verts de 30 ans sur les 10 présents sur le site
- Et enfin, il vous a également été signalé en commission qu'il serait mieux de faire les places en épi et nous constatons avec regret qu'aucun changement n'a été fait dans le nouveau document transmis

De plus, lié à ce projet, l'aménagement de la sortie du métro Bellefontaine présente deux problématiques :

- le maintien de marches en sifflet, dangereuses et illégales
- la suppression de la passerelle reliant le premier niveau du métro à la dalle Bastide qui regroupe des locaux sièges de plusieurs associations et qui permettait de rejoindre cette dalle en toute autonomie.

Encore une fois, l'accessibilité est secondaire dans vos plans, au mépris des droits fondamentaux.

Tous ces problèmes sont le fait de choix politiques et économiques. Ce choix est clairement visible dans le fait que 2 scénarios avaient été proposés et les citoyens avaient donné leur accord sur le scénario 2, favorisant les mobilités douces. Et finalement, c'est le scénario 1 que vous avez choisi passant outre le choix des citoyens.

Vous avez présenté en groupe de travail accessibilité du 2 juin ce projet et vous ne prenez pas en compte les remontées, pas plus que celles que nous vous avons faites en commission.

Vous tentez donc de passer en force malgré l'avis des associations de personnes handicapées ainsi que des associations de cyclistes. Vous avancez l'argument du partage mais vous êtes l'arbitre dans ce partage et choisissez de donner beaucoup de place à la voiture au lieu de favoriser au maximum les mobilités douces, notamment cyclables, et la sécurité des piétons et PMR.

Mais également face à des arguments et expertises techniques. En effet, pour les raisons évoquées, ce projet et l'aménagement du métro ne seront pas conformes au cahier de préconisations de la charte technique pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. A quoi cela sert de signer en grande pompe des chartes avec les associations de PMR si c'est pour bafouer régulièrement les engagements pris ?

Votre projet n'est pas non plus conforme aux recommandations du CEREMA qui préconise de séparer les flux piétons et cycles. Pourtant, vous avez en interne de plus en plus d'agents qui ont l'expertise technique nécessaire pour faire un travail de qualité.

Ce n'est donc pas ici un problème d'expertise mais bien d'un choix politique - dont on peut subodorer qu'il est aussi économique - qui contrevient aux droits fondamentaux des personnes handicapées et à mobilité réduite

Nous vous demandons donc de reprendre le projet, de revenir vers les associations et de ne valider le projet qu'avec l'accord de l'ensemble des associations tant de personnes handicapées que de cyclistes à réunir ensemble. Nous nous opposons aux réunions séparées qui empêchent le nécessaire dialogue entre acteurs associatifs et services et nous vous demandons de mettre tous les éléments sur la table en présence de tous.